

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 8 septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> septembre 2009

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 23  
Procuration : 1  
Votes : 24

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 SEPTEMBRE 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

MISTRAL Christelle a donné procuration à MIGNOT Brigitte

Excusés : POUJOL Odile, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

#### 1. Affaires administratives

##### 1.1. Rapports annuels eau – assainissement

Rapporteur : Patrick DELAIR

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité. Ces rapports doivent ensuite être présentés en conseil municipal.

La SOGEDO, gestionnaire des services, a transmis les rapports correspondants pour l'année 2008.

*Assainissement :*

La commune dispose de 20 573 ml (19 741 ml en 2007, + 4%) de réseau d'assainissement (longueur réelle), et environ 410 regards de visite. En 2008, 170 ml de conduites ont fait l'objet d'un curage préventif (- 59 %), 36 interventions ont été opérées pour désobstruer des conduites (+ 71 %) et 11 interventions pour désobstruer des branchements (+ 175 %).

La commune compte 1 324 abonnés à l'assainissement collectif (+ 5,2 %), correspondant à 3 365 habitants et 123 abonnés à l'assainissement autonome (- 24,1 %). Les volumes collectés ont été de 167 080 m<sup>3</sup>, soit + 2,7 % en un an.

Le prix moyen du m<sup>3</sup>, primes incluses, est de 2,33 € (+ 3,10 %) (simulation de facture pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>)

La capacité de la station d'épuration est de 5 000 équivalent habitants, 250 Kg/j de DBO (matière organique), pour un débit journalier de 1 100 m<sup>3</sup>. L'aération a fonctionné 9 203 heures dans l'année (-13,2 %) et le rendement épuratoire varie de 88,1 à 97,7 % selon les matières traitées. 96,5 % des analyses effectuées étaient conformes aux normes réglementaires. Le volume de boues extrait s'est élevé à 378 m<sup>3</sup> (- 12,5 %) correspondant à 47 tonnes de matières sèches compostées par SOTRECO. En 2008, 29,78 tonnes de graisses et de sables (- 44 %) ont été expédiées au centre de traitement TTC MALO à Orange.

Monsieur le Maire intervient au sujet de la pollution au PCB qui a été retrouvée dans les boues de la station d'épuration depuis le printemps. Deux alternatives sont envisageables, car les boues ne peuvent être traitées comme habituellement : soit on fait traiter ces boues pour un coût de 40 000 € environ, soit on recherche un lieu d'épandage mais qui ne doit pas accueillir de cultures.

*Eau :*

Le réseau se compose de 27,497 km de réseau d'eau (+ 412 ml), d'une station de pompage (près de la CCRAD) d'une capacité de 115 m<sup>3</sup>/h, une station de reprise (La Gardy) de 45 m<sup>3</sup>/h, un

réservoir semi-enterré (La Gardy) d'une capacité de 500 m<sup>3</sup>, un réservoir sur tour (La Boule) de 300 m<sup>3</sup>, 2 réducteurs de pression et 60 poteaux-bouches d'incendie (+ 1).

La commune compte 1 500 abonnés (+ 3,7 %) pour 1 489 branchements (+ 3 %) et 1 500 compteurs, (aucun branchement en plomb). 332 866 m<sup>3</sup> (- 12 %) ont été mis en distribution (soit 917 m<sup>3</sup> jour, - 11 %). 202 220 m<sup>3</sup> ont été consommés dont 199 209 m<sup>3</sup> facturés (+ 2,8 %), soit une consommation annuelle moyenne en 2008 par abonné de 133 m<sup>3</sup> (- 0,8 %). Le volume des pertes se monte à 130 647 m<sup>3</sup> (- 28,2 %), soit un rendement hydraulique de 60,8 % (+ 17 %). 25 fuites ont été colmatées, 29 réparations de branchements, 34 compteurs renouvelés et 30 branchements créés. 21 interruptions de service se sont produites en 2008, dont 7 programmées, ayant intéressé 1 438 abonnés.

120 kg de chlore gazeux ont permis de traiter l'eau produite (- 20 %). 18 analyses ont été effectuées par la DDASS obtenant 100 % de conformité générale.

Le prix moyen du m<sup>3</sup>, primes incluses, est de 1,48 € (- 5,3 %) (simulation de facture pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>).

3 245 factures ont été émises (+ 4 %), 1 409 relances (1 188 en 2007), 21 contentieux en cours (11 en 2007), 16 difficultés de paiement (14 en 2007). Taux d'impayés fin décembre 2008 sur les factures émises l'année précédente (2007) : 1,4 % (+ 144 %) pour 64 factures (+ 276 %).

Le Conseil Municipal prend bonne note des explications contenues dans les rapports annuels Eau – Assainissement.

## **1.2. Suppression indice : modification des contrats SOGEDO, IDEX et LUMI MAGS**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Dans plusieurs contrats de maintenance des équipements communaux eau, assainissement, éclairage public, chaufferies, une formule de révision des tarifs est appliquée à partir de plusieurs indices publiés par l'INSEE. L'un des indices qui était pris en compte est l'indice des salaires et charges des industries mécaniques et électriques, intitulé ICHTTS1. Cet indice a été supprimé par le ministère des finances le 31 décembre dernier (ICHTTS1 de décembre = 143) et remplacé par un nouvel indice intitulé ICHT-IME Rev 2009, correspondant aux industries mécaniques et électriques (valeur de décembre 2008 = 100).

Il convient donc de modifier la formule de révision prévue dans les différents contrats de maintenance de la commune : eau, assainissement, chaufferies et éclairage public.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour substituer l'indice ICHT-IME Rev 2009 à l'indice ICHTTS1, affecté d'un coefficient 1,43 pour tous les contrats de maintenance, eau, assainissement, chaufferies et éclairage public communaux conclus avec la SOGEDO, IDEX et LUMI MAGS.

## **1.3. GRDF : avenant au contrat de concession de distribution du gaz**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel nécessite la modification du contrat de la concession de distribution du gaz conclue entre GRDF et la commune.

Le décret offre la faculté aux autorités concédantes du service public du gaz de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée.

Ceci nécessite de modifier par avenant le contrat de concession, notamment l'article 11 concernant les conditions de remboursement de la participation financière du concédant, l'annexe 2 relative au calcul de rentabilité (calcul prévu par arrêté ministériel) et joindre une nouvelle annexe relative aux prescriptions techniques de GRDF.

Le Conseil Municipal souhaite observer un délai de réflexion car il ne faut pas que la commune supporte seule la totalité du coût de cette modification.

## **1.4. Convention entretien linge EHPAD/commune**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Une convention de service est proposée entre la commune et l'EHPAD "un hameau pour la retraite"

afin de définir les conditions dans lesquelles la Maison de retraite d'Eyragues fournit le linge de literie à la commune, en location entretien dont le coût serait de 0,53 € le drap.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature de cette convention entre la commune et l'EHPAD et étudie la possibilité de l'étendre aux écoles.

### 1.5. Syndicat du Vigueirat

*Rapporteurs : Max GILLES – André RICARD*

On a reçu en 2008 une demande pour participer à la protection du Vigueirat suite aux inondations de 2003. Jusqu'à présent, le Syndicat n'intervient que sur la partie sud du cours d'eau mais il est proposé de l'étendre à toutes les communes du bassin versant desservies. Cette proposition n'est pas très avantageuse pour les communes nouvelles. Une rencontre est prévue avec le président du Syndicat et les maires des 6 communes concernées par cette adhésion.

Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable pour participer à ce syndicat, mais souhaite en étudier les conditions qui devront être revues. Ce point sera examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

## 2. Enfance

### 2.1. Tarifs garderies périscolaires

*Rapporteur : Michel LEYDET*

Il est proposé d'augmenter les tarifs trimestriels des garderies périscolaires et des études dirigées d'Eyragues à compter de septembre 2009 :

	au trimestre	1991 à 2008	2008/2009	2009/2010
garderie maternelle	matin	11,00 €	12,00 €	14,00 €
	soir	13,00 €	14,00 €	16,00 €
	matin + soir	23,00 €	25,00 €	29,00 €
garderie élémentaire	matin	11,00 €	12,00 €	14,00 €
étude dirigée	soir	25,00 €	26,00 €	28,00 €
garderie + étude	matin + soir	35,00 €	37,00 €	41,00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les nouveaux tarifs trimestriels des garderies périscolaires et des études dirigées d'Eyragues à compter de septembre 2009 ;

Une discussion est engagée sur la possibilité ou non de laisser sortir les enfants restés en garderie périscolaire ou en étude dirigée du soir : sortie au fur et à mesure que les parents viennent les chercher comme actuellement, ou bien, horaire fixe imposé (18 H) pour récupérer les enfants. La commission scolaire étudiera cette question.

### 2.2. Tarifs restaurant scolaire

*Rapporteur : Michel LEYDET*

Il est proposé d'augmenter le prix par repas fourni par le restaurant scolaire municipal d'Eyragues, à compter de septembre 2009 :

Année	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
évolution		2,30%	2,00%	2,10%	1,0199%	1,0122%	6,5 % cantine 3,5 % foyer	8 % cantine 4,5 % foyer
ticket maternelle	2,00 €	2,05 €	2,10 €	2,15 €	2,20 €	2,25 €	2,40 €	2,60 €
ticket primaire	2,30 €	2,35 €	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €	2,70 €	2,90 €
Repas Pierre Vigne	3,81 €	3,90 €	4,00 €	4,10 €	4,20 €	4,25 €	4,40 €	4,60 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation du prix par repas fourni par le restaurant scolaire municipal d'Eyragues, à compter de septembre 2009.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, M. le Maire indiquera le détail du coût du repas.

Il est précisé que, malgré la vigilance apportée au remboursement des tickets blancs, ce système essentiellement utilisé par une poignée de personnes, mérite d'être rediscuté et amélioré.

### **2.3. Crèche : délégation de service public**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Monsieur le Maire rappelle que la réflexion porte sur la possibilité de changement du mode de gestion de la crèche. Un cahier des charges a été établi et une consultation a été lancée selon la procédure de délégation de service public.

Les candidatures étaient reçues jusqu'au 7 septembre 2009 à 16H30. La commission DSP s'est réunie le 8 septembre à 17 H pour examiner les candidatures reçues.

9 organismes ont fait acte de candidature : Défi Crèche, People and baby, Petits Petons, ADMR 13, Maison Bleue, Tout Petit Monde, Loisir Education et Citoyenneté Grand Sud, Crèches de France et Babilou. La commission a écarté deux candidatures Petits Petons et loisir Education, ne présentant ni une expérience significative dans la gestion des crèches, ni les moyens techniques et financiers garantissant la continuité du service public

Un cahier des charges sera adressé aux 7 candidats retenus pour présenter une offre de gestion. La date limite de réception des offres est fixée au 9 octobre 2009 à 15 H.

### **2.4. Contrat Enfance et Jeunesse : avenant**

Rapporteur : Françoise BASNEL

La CAF propose de signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin d'intégrer les actions camps ados et CLSH lors des petites vacances. Elle demande de revoir les budgets prévisionnels de ces 2 actions afin de garantir une participation de la CAF plus importante.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

### **2.5. Ecoles : point sur la rentrée scolaire**

Rapporteur : Michel LEYDET

Le point est fait en séance sur les effectifs scolaires de la rentrée 2009. Une ouverture de classe en primaire était acquise. La seconde classe qui devait être déterminée en fonction des effectifs réellement présents le jour de la rentrée n'a pas été ouverte par l'inspection académique.

M. LEYDET attire l'attention du Conseil sur le nombre d'enfants accueillis au restaurant scolaire : 80 à 90 enfants de maternelle et 160 à 180 enfants du primaire. Malgré les deux services, le nombre de places pour les primaires est saturé et des tables de 8 enfants sont installées (6 en temps normal).

Afin d'assurer un service adapté au nombre de collégiens et aux emplois du temps, un troisième car a été rajouté à 16 heures pour la desserte du collège Glanum de Saint-Rémy.

La municipalité souhaite remplacer le car actuel qui ne dispose pas de ceintures. Quelques cars d'occasion ont été vus, mais le choix se porterait plutôt sur un neuf pour éviter des frais de réparation à court terme, comme ce fut le cas pour l'actuel (en 4 ans, les réparations ont coûté 40 000 €). Le prix d'un car neuf se situe aux environs de 180 000 à 200 000 €, comprenant ceintures, climatisation et une unité pour fauteuil roulant (UFR).

Une parenthèse est faite par Patrick DELAIR qui évoque la consultation en cours pour l'achat d'un 3,5 tonnes pour remplacer le camion Ford des Services Techniques et explique qu'après réflexion sur des occasions, le choix s'est également porté vers du matériel neuf.

### **2.6. Avenant marché des menuiseries des écoles**

Rapporteur : Michel LEYDET

Différentes modifications sont à apporter au marché de menuiseries des écoles : notamment la motorisation des volets roulants installés afin de faciliter leur manœuvre. L'avenant présenté par la menuiserie Cauzargues d'Arles est de 12 971,90 € pour un marché initial de 62 523 € HT. La

commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre pour examiner cet avenant a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la conclusion d'un avenant n°1 avec la menuiserie Cauzargues.

### **3. Affaires financières**

#### **3.1. Exonération fuite d'eau**

Rapporteur : Max GILLES

M. et Mme CASTELLI, chemin de la Sablière, ont été confrontés à différentes fuites d'eau intervenues au niveau de leur compteur. Depuis 2004, la surconsommation engendrée par ces pertes fait l'objet d'un contentieux entre cette famille et la SOGEDO. Le dégrèvement prévu au contrat de concession ne pouvant porter sur une seule fuite, il est proposé de prendre en charge 30 % de la facture grevée par la seconde fuite, représentant une participation de 257,94 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour prendre en charge 30 % de la facture représentant une participation de 257,94 € en insistant toutefois sur le caractère exceptionnel de cette aide.

Sont également évoquées les multiples casses qui se sont produites en seulement quelques mois sur le réseau d'eau Avenue Gabriel Péri. Un devis a été demandé à la SOGEDO pour la réfection du réseau d'eau de cette avenue.

#### **3.2. Taxe d'urbanisme : Admission en non valeur**

Rapporteur : Max GILLES

Une créance de 2 070 € concernant la taxe locale d'équipement étant irrécupérable auprès d'une SCEA insolvable, Monsieur le receveur propose d'admettre cette somme en non valeur : la somme peut toujours être encaissée mais n'apparaît plus dans les impayés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'admission en non valeur de la somme de 2 070 € concernant la taxe locale d'équipement d'une SCEA insolvable.

#### **3.3. Réhabilitation de berges (AS des Vidanges)**

Rapporteurs : André RICARD

Des travaux sont engagés pour refaire la berge en béton du Réal, Route de Noves et l'écoulement du bassin de rétention qui se bouche en permanence. Des tuyaux de diamètre 800 vont être installés. Ces travaux seront faits en octobre, financés à 60 %.

#### **3.4. Subvention concours résistance et déportation**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

36 jeunes dont 2 collégiens d'Eyragues ont été primés au concours départemental de la résistance et de la déportation. Leur prix leur a été remis en juin et ils ont pu effectuer un voyage en Pologne.

Il est proposé d'accorder une subvention de 400 €, au comité organisateur de ce concours.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

#### **3.5. Maison d'accueil médical**

Rapporteur : Max GILLES

La Maison d'accueil médical s'est pourvue d'une extension de ses locaux de 700 à 800 m<sup>2</sup> supplémentaires. Les élus de la Communauté de Communes Rhône-Alpilles-Durance ont été reçus pour la visite des nouveaux locaux. Une partie de cette extension est mise à disposition des médecins couvrant le secteur Nord-Alpilles pour assurer des permanences de fin de semaine. Une participation des communes à hauteur de 20 000 € a été demandée pour l'investissement (matériels) auprès de la CCRAD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour attribuer une aide d'investissement de

5 000 € pour permettre à la maison médicale d'Eyragues d'assurer des gardes le week-end,

Une seconde demande a été formulée pour le fonctionnement de la maison d'accueil, mais l'activité étant privée, la municipalité ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette requête.

#### **4. Urbanisme – Foncier**

##### **4.1. Révision et modification du POS**

Rapporteur : Max GILLES

Afin d'adapter l'urbanisme d'Eyragues à différents projets communaux, il a été décidé d'autoriser 3 révisions simplifiées du POS et une modification.

Les révisions :

- Réaliser un projet d'intérêt général dans le secteur des chênes verts afin de permettre l'aménagement d'un bassin de rétention et la réalisation de lots en accession à la propriété ;
- étendre la zone NAE3 pour les opérations d'aménagement ou de construction conformes à la vocation du secteur affecté au quai de transfert des déchets et à la déchetterie ;
- (sous réserve de l'accord préalable des propriétaires) aménager le secteur NAE2, La Fauvette, en secteur UD1a

La modification

- permettre la création ou l'extension d'établissements d'enseignement et de formation en zone NC du POS, sans limitation de surface, mais en lien avec la nature agricole de la zone;
- réglementer un sous-secteur de la zone UD afin de permettre le développement de logements pour personnes âgées ;

Le cabinet G2C Environnement de Venelles, a préparé le dossier réglementaire en juillet-août. Les dossiers sont consultables sur le site : [www.g2c.fr](http://www.g2c.fr), rubrique "espace client" avec l'identifiant (login) E09253 et le mot de passe : bipop13re.

Une réunion des partenaires associés est programmée le 29 septembre. L'enquête publique interviendra en octobre pour une délibération d'approbation qui doit intervenir avant fin décembre (date limite de validité des procédures de révisions simplifiées des documents d'urbanisme).

La concertation doit également prévoir une réunion publique avant le début de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

##### **4.2. Acquisition parcelle BP 106**

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé d'acquérir la parcelle BP 106 d'une superficie de 1 846 m<sup>2</sup>, au prix de 80 € le m<sup>2</sup>, soit 147 680 €, auprès de la famille JOURDAN. Ce terrain, chemin de la Sablière, jouxte des terrains communaux et permettra d'aménager des lots constructibles.

Le service des domaines a estimé le bien à 40,08 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire expose que la parcelle BP 106 n'est pas constructible seule puisque n'offrant pas la superficie minimum requise par le POS. Mais l'implantation de cette parcelle permet à la commune de disposer d'une unité foncière d'un seul tenant de plus de 9 000 m<sup>2</sup> : surface minimale requise pour l'aménagement de 3 lots dans la zone UD 4 du POS d'Eyragues. L'acquisition de cette parcelle, permet à la commune l'aménagement de 3 lots constructibles, voirie et équipements communs. Les réseaux sont en bordure du terrain convoité et permettront une viabilité aisée, à moindre coût. Cet achat constitue l'unique éventualité d'acquisition, pour ce secteur, d'un terrain permettant l'aménagement d'un petit lotissement communal.

En raison des motivations indiquées, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle BP 106 au prix de 80 € le m<sup>2</sup>, soit 147 680 €.

##### **4.3. Acquisition parcelles DZ 143 et DZ 168**

Rapporteur : Max GILLES

Deux parcelles DZ 143 et 168, de respectivement 2 378 m<sup>2</sup> et 2 555 m<sup>2</sup> ont été soumises à la vente

par adjudication le 18 juin dernier. Ces parcelles étant situées à proximité du projet d'aménagement foncier que souhaite mener la commune sur le secteur de La Fauvette, la commune avait préempté pour acquérir ces terrains. Lors de l'adjudication, le prix obtenu pour ces deux lots s'est élevé à 75 000 € pour la parcelle DZ 168 et 70 000 € pour la parcelle DZ 143. La valeur des parcelles avait été demandée au service des domaines qui l'avait estimée à 740 000 €, soit 148,20 € le m<sup>2</sup>.

Suite à ces enchères, la commune, par décision du Maire, a confirmé qu'elle préemptait ces biens au prix de 145 000 €, soit environ 30 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

#### **4.4. Préemption parcelle AB 176**

Rapporteur : Max GILLES

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise à la commune pour la parcelle AB 176, d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> comportant un garage-remise pour un montant de 48 000 € frais d'agence compris. La commune a préempté ce bien.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

#### **4.5. Dénomination des rues**

Rapporteur : Max GILLES

Des échanges sont en cours entre la Mairie et le centre de distribution du courrier d'Eyragues de la Poste afin de remédier aux incidents d'acheminement du courrier en raison d'imprécisions dans les intitulés des adresses.

Il conviendra donc au Conseil de préciser la dénomination des voies. Dans un premier temps, il est demandé de délibérer sur l'appellation du CD 34 : la dénomination proposée est "route de la Crau" et non route d'Avignon comme indiqué sur le panneau de voie. Il est nécessaire de nommer l'impasse Gabriel Péri : il se trouve sur la gauche au début de l'avenue Gabriel Péri en partant du village vers les écoles. Une pancarte doit être installée pour situer la rue Neuve.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que ces précisions soient réalisées.

### **5. Grippe A / H1-N1**

Rapporteur : Yvette POURTIER

Yvette POURTIER a été désignée correspondante "pandémie grippale" et a participé à des réunions organisées par les services de l'État.

Elle fera le point en séance sur les mesures mises en place au niveau local et par la commune.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

### **6. Questions diverses**

#### **6.1. Maintenance éclairage public : avenant**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le contrat de maintenance de l'éclairage public conclu avec la Société LUMI MAGS prévoyait en annexe 1, la maintenance de 569 supports d'éclairage, correspondant à 607 points lumineux. Suite aux extensions du réseau l'éclairage compte au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : 596 supports pour 659 points lumineux, ce qui représente une progression des points lumineux de 8,57 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat de maintenance de l'éclairage public d'un montant de 828,66 € (montant initial du marché : 11 568,91 € TTC, montant modifié du marché : 12 559,98 € TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 correspondant à cette modification.

#### **• Revêtements**

Patrick DELAIR Indique que la municipalité a demandé des devis à APPIA, attributaire du marché à bon de commande, pour procéder à la réfection des revêtements sur les sites suivants : cimetière, tennis, lotissement Clos des Plaines, Chemin Saint-Jean.

- **Projet de loi sur les collectivités territoriales**

Monsieur le Maire commente aux conseillers le projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Chaque commune serait représentée au sein du Conseil des structures intercommunales proportionnellement à son nombre d'habitants. De plus, toutes les tendances d'un conseil municipal devront être représentées dans la désignation des délégués communautaires.

Le Préfet pourra modifier les collectivités intercommunales en fonction d'un schéma adopté pour l'ensemble du département.

Les compétences et les moyens financiers sont également concernés par cette réforme, notamment l'urbanisme qui deviendrait une compétence intercommunale.

Monsieur GILLES s'interroge sur la place laissée au Maire et à la commune qui pourtant forment le socle de notre République Française.

- **Courriers de remerciement**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de divers courriers de remerciement : famille Chambon, Mairie de Gastes, Association des Médailleurs Militaires, Chambre de Commerce et d'Industrie, Résidents du "Hameau pour la Retraite", Mairie des Baux de Provence.

- **Solidarité**

Yvette POURTIER rappelle qu'une conférence sur le don d'organes, de moelle osseuse et de tissus aura lieu à la Salle des Fêtes, le vendredi 25 septembre à 20 heures 15.

- **Sport**

David MARCEL souligne les beaux matchs qui se déroulent à Saint-Rémy lors du Tournoi de Tennis de la ville et incite les amateurs de tennis à s'y rendre.

- **Complexe multisports**

Louis ROSELLO déplore les rodéos de voitures qui se déroulent sur le parking.

- **Travaux**

Patrick DELAIR informe qu'on va reprendre les travaux du mur au cimetière.

En ce qui concerne l'aménagement de l'avenue Henri Barbusse, les services de la DDE ont pratiquement élaboré les plans de viabilité. On reste en attente des observations et préconisations de France Télécom .

- **Circulation**

Madeleine JULLIAN signale la mauvaise visibilité rue du Docteur Fouquet à l'intersection avec l'avenue de la République.

- **Logement gardien**

Marc TROUSSEL informe que la consultation des entreprises pour la construction d'un logement de gardien au complexe de salles de sports est en cours et se termine le 25 septembre 2009.

- **Comité des Fêtes**

Pierre PANCIN remercie en son nom et au nom de tous les membres du comité des fêtes : le service technique, le service administratif et la police municipale.

- **Enfance – Jeunesse**

Françoise BASNEL informe que le centre aéré s'est bien déroulé et remercie les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.